

Monsieur le Préfet  
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt...

Veillez trouver ci-dessous nos observations concernant la consultation sur le SAGE Var :

Le schéma de gestion et d'aménagement des eaux (SAGE) du fleuve Var propose plusieurs objectifs qui reposent sur des erreurs ou des oublis :

Préserver l'équilibre des écosystèmes : si les zones Natura 2000 –Vallons obscurs et Natura 2000- Massif du Chier figurent bien sur les plans, la zone Natura 2000-Basse vallée du Var, Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC) code FR9312025 en est absente.

Périmètre de protection des captages : le plan très imprécis qui est proposé ne permet pas de bien en visualiser les contours, toutefois, il semble que les zones de protections s'arrêtent en général au bord du Var ! Il est évident que la nappe existe aussi sous le lit du Var et requiert une protection dans cette zone. Des projets routiers, dont la 202 bis et l'élargissement de l'A8 ont bénéficié de cette anomalie, d'autres projets dont l'emprise emprunte en partie les berges, en partie le lit du Var, mettraient ainsi en danger la qualité de l'eau de la nappe phréatique surplombée.

Qualité de l'eau : La question est hors zone géographique, toutefois il serait utile d'étudier si les réserves d'eau pour l'utilisation de canons à neige est sans conséquence sur le niveau et la qualité de la nappe.

Du fait des risques d'inondations, il convient de limiter au strict minimum l'extension de l'urbanisation et l'implantation d'équipements en zone inondable dans la vallée du Var :

Comment atteindre de tels objectifs ? Alors que le PPRI de la basse vallée du Var datant de 1998, qui, nous en sommes étonnés, n'a pas été soumis à enquête publique dans les délais impartis et reste en application anticipée.

L'élaboration de ce PPRI obsolète reposait sur l'hypothétique rupture de la digue de protection de la zone de Gattières, attribuant à Saint Laurent du Var le rôle de zone d'expansion des eaux en cas de crue. Les risques d'inondations rive gauche se trouvent ainsi minimisés sur ce PPRI datant de 1998. Non seulement cette digue ne s'est pas rompue lors de la crue de 1994, mais le risque est largement écarté, puisque le seuil qui la fragilisait a été abaissé, et que la construction de la digue en terre armée, dite 202bis, est réalisée.

Si Saint Laurent du Var, classé bizarrement de ce fait en zone rouge inondable, ne risque sans doute plus de catastrophe, il n'en va pas de même pour la zone rive gauche du Var. En 1994 Monsieur le Préfet avait quitté le CADAM en zodiac (voir photographie Mehran, Nice-Matin du 08/11/94 sur [www.lamouettelarentine.net/st\\_laurent\\_du\\_var/voirie/prefet\\_zodiac.htm](http://www.lamouettelarentine.net/st_laurent_du_var/voirie/prefet_zodiac.htm)). Aujourd'hui, le fleuve n'a plus de possibilité de zone d'expansion des eaux, sur sa rive droite, en cas de crue.

La question est : où va l'eau ? D'autant que tout le monde sait que le fleuve Var penche côté rive gauche, et que c'est sur cette rive que fleurissent les projets dont une gare multimodale, qui « augmenterait la fréquentation des lieux » et irait à l'encontre du texte de loi PPRI. Comment après une telle incertitude approuver un schéma de gestion et d'aménagement des eaux du Var?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond respect.  
Christianne Cousinié  
Présidente